

DÉCISION

OBJET : Avenant N° 14 au bail de location intervenu entre la Commune de Sury-le-Comtal et Madame Soledad ESPADA pour la location d'un immeuble communal situé Place de la Poste à Sury-le-Comtal.

Le Maire de la Commune de Sury-le-Comtal

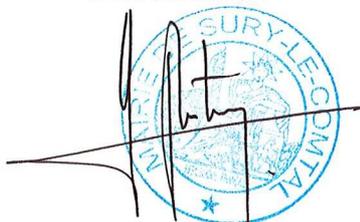
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22 résultant des dispositions de l'article 92 de la loi N° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.
- Vu la délibération en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 92 de la loi susvisée.
- Vu le contrat de bail en date du 5 mai 2009 concernant la location d'un appartement communal situé à Sury-le-Comtal Place de la Poste, passé entre la Commune de Sury-le-Comtal et Madame Soledad ESPADA.
- Vu l'avenant N°1 au bail abaissant la provision pour charges à 10 euros.
- Vu l'avenant N°13 au bail portant le loyer mensuel à 512.03 €.

DÉCIDE

- ARTICLE 1** Est adopté l'avenant N°14 au bail de location intervenu entre Madame Soledad ESPADA et la Commune de Sury-le-Comtal.
La valeur de l'indice du 1^{er} trimestre 2022 étant de 133.93 et celui du 1^{er} trimestre 2023 étant de 138.61, le montant mensuel du loyer est porté de 512.03 € à **529.92 €** payable à terme échu à compter du 1^{er} juin 2023.
- ARTICLE 2** Les autres clauses du bail restent inchangées.
- ARTICLE 3** Cette décision sera portée à la connaissance de Madame Soledad ESPADA.
- ARTICLE 4** La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et présentée à la prochaine séance du Conseil Municipal afin d'en prendre acte.

Fait à Sury-le-Comtal, le 21/06/2023

Le Maire
Yves MARTIN

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE DE SURY-LE-COMTAL' around the perimeter and a central emblem. The signature is written over the stamp and extends to the left.